



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE

LUNDI 04 NOVEMBRE 2024

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros. ».

Présents : Membres du Comité de Direction : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Alicia BERNARD, Mathilde DELANNES, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE, Nathalie VAN HEGHE et Natacha VIGIER. MM. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Fabrice BOUDY, José DA SILVA, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Noé RASPADO et Aubin SOLER.

Excusés : Dr Luc FONTAINE, Mmes Stéphanie BOURDIER et Laetitia LERIN. MM. Quentin BERTHELET, David CHARRIERAS, Quentin DELANNES, Smaïn FEKIRINI, Renaud LEGAL, Olivier MODESTE,

Clubs représentés par leur président ou par une délégation :

LA PATRIOTE AGONAC - ALLIANCE DE LA DRONNE FOOTBALL CLUB - U.S. ANNESSE ET BEAULIEU - F.C. ATUR - FC BASSIMILHACOIS - F.C. BELVESOIS - BERGERAC PERIGORD F.C. - STELLA J. BERGERAC - ET.S. BOULAZAC - C.A. BRANTOMOIS - C.A. CELLES - A.S. CHAMPCEVINEL - UNION SPORTIVE CHANCELADE MARSAC 24 - J.S. CASTELLEVEQUOIS - CLUB OLYMPIQUE PERIGUEUX OUEST FOOTBALL - C.O. COULOUNIEX CHAMIERIS - CONDAT F.C. - FC COTEAUX PECHARMANT - COURS DE PILE MONBAZILLAC FC - JEUNESSE SPORTIVE DOUZILLACOISE ET LUDOVICIENNE - F.C. EXCIDEUIL ST MEDARD - F.C. DE FAUX - FOOTBALL SUD BASTIDE - FUTSAL CLUB FOYEN - ENT. GRIGNOLS VILLAMBLARD - F.C. JAVERLHACOIS - U.S. BACHELIERE - RACING CLUB CHAPELLE GONAGUET - FOOTBALL CLUB LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC - FC LADORNAC - FOY. RUR. MONTEIL - C.S. LEGUILLACOIS - LIMENS JSA - F.C. DE LIMEUIL - UNION SPORTIVE MARSANEIX - U.S. LES COQUELICOTS DE MEYRALS - ESP.S. MONTIGNACOISE - MONTPON MENESPLET F.C. - LES EPIS MONTREM MONTANCEIX - U.S. MUSSIDAN ST MEDARD - ENT. NAUSSANNES/STE SABINE - A.S. NEUVIC ST LEON - SP.A. SANILHACOIS - F.C. PAYS BEAUMONTOIS - A.S. PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON - PAYS DE L'EYRAUD - UNION SPORTIVE PAYS DE FENELON - PAYS DE LA FORCE-GINESTET - FOOTBALL CLUB PERIGORD CENTRE - UNION SPORTIVE PERIGORD FOOT - E.S. PERIGORD VERT - A.S. PERIGORDINE - A.S. PETIT BERSAC - PRIGONRIEUX F.C. - LES AIGLONS RAZACOIS - C.A. RIBERACOIS - ROUFFIGNAC OLYMPIQUE CLUB - F.C. SARLAT MARCILLAC - A.S. SEGONZAC ST AQUILIN - SAINT AULAYE SPORTS - FOOTBALL CLUB ST GENIES - A.S. ST GERMAIN CHANTERAC - A.S. LAURENTINE - ST PAUL LA ROCHE F.C. - AS SAINT PIERRE DE CHIGNAC - ST SAUD F. - U.S. ST VINCENT DE CONNEZAC - FC THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE - LA THIBERIENNE NORD DORDOGNE - U.S. TOCANE ST APRE - TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. - A. VANXAINS soit 72 clubs sur un total général de 95 clubs.

Clubs présents mais ne pouvant pas participer aux différents votes (non affiliés en 2023-2024) :
CUBJAC - FCS LINDOIS - FOOT GIRLS BEAUREGARD

Clubs absents, passibles d'une sanction financière prévue aux Règlements Particuliers du District soit 50 € :

U.S. LA CATTE - L'ENTENTE CALES TREMOLAT - CAMPAGNAC DAGLAN ST LAURENT F. - SECTION A. CHAMPAGNACOISE - A.S. COURSAC FOOT - ESPERANCE PERIGORD FENELON FOOTBALL CLUB - F.C. DE



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



L'OLYMPIQUE EYMETOISE - FOOTHISLECOLE ECOLE DE FOOT - ENT. GENIS SALAGNAC - U.S. HAUTEFORT - U.S. JUMILHACOISE - J.S. CHAPELLOISE - F.C. LALINDE COUZE SAUVEBOEUF - ENT. MARQUAY-TAMNIES - A.S. NONTRON SAINT PARDOUX - ENT. PERIGORD NOIR - PERIGUEUX F. - AM. LAIQ. ST LEON S/VEZERE - F.C. ST PAUL DE LIZONNE - US. AMICALE DE TERRASSON - U.S. PORTUGAISE TERRASSON - ATHLETICO VERNOIS - A.S. VILLACOISE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE PAR JONATHAN BLONDY, PRÉSIDENT DU DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

Jonathan BLONDY remercie les clubs présents, l'UNAF24, Patrick MATTENET, le Crédit Agricole Charente Périgord ainsi que le cabinet HOCHÉ. Il excuse Claude GAILLARD, Président du CDOS, le partenaire Sérilib 24 ainsi que la société KPMG.

L'objectif de cette Assemblée Financière est de présenter les résultats financiers de l'exercice 2023/2024. Il annonce que le quorum est atteint avec 72 clubs votants présents pour 508 voix exprimées. Il rappelle le vote électronique sera de mise sur l'ensemble des propositions formulées par le Comité Directeur ce soir. Un vote test effectué concluant au fonctionnement de l'ensemble des boîtiers avec 508 voix exprimées.

RAPPORT FINANCIER 2023/2024

Jonathan BLONDY présente des chiffres clés de ce rapport financier.

Charges :

212 155 € de rémunération brute du personnel, 50 951€ de cotisations URSSAF, 21 382€ pour l'organisation de la soirée des 100 ans, 15 621€ de déplacement des officiels, 12 532€ d'honoraires comptables, 10 142€ de facturation EDF/GDF, 7 531€ de taxe foncière, 5 748€ de frais de réception ou encore 6 787€ en contrats d'entretien divers.

Produits :

89 181€ de frais de discipline, 41 449€ de locations externes, 46 841€ de cotisations (District, licences, clubs), 23 474€ de subventions LFNA DAP, 35 205€ de subventions LFNA Licences, 19 818€ sur la soirée des 100 ans, 11 430€ de recettes coupe, 8 694€ de subvention FFF/LFNA à destination de l'arbitrage et pour finir 12 100€ de partenariats.

En résumé, cela représente un déficit de 1 301€, soit une diminution de plus de 38 000 € par rapport à la saison 2022-2023, qui s'explique partiellement par la part licence supplémentaire pour 8 373€, la discipline en hausse de 13 308€ et les locations en augmentation de 6 919€. L'équilibre reste fragile et les chiffres sont à relativiser, les clubs ayant largement payé la note.

INTERVENTION DE MME ÉLODIE MANIÈRE, CABINET HOCHÉ

Élodie MANIÈRE, représentant le cabinet HOCHÉ, se présente. Elle complète l'analyse de Jonathan BLONDY en indiquant quelques opérations purement comptables ayant trait à des investissements qui s'amortissent dans la durée ou encore des remboursements d'emprunts divers.

La manne financière en trésorerie pure était de 128 000€ environ en 2022/2023 contre 121 000€ sur 2023/2024.



INTERVENTION ALEXANDRA LESAGE, COMMISSAIRE AUX COMPTES KPMG

La société KPMG, commissaire aux comptes du District depuis 2018, est excusée. Jonathan BLONDY évoque rapidement l'avis émis par le groupe KPMG et indique que le rapport est mis à disposition des clubs sous format papier ou dématérialisé.

APPROBATION DES RAPPORTS FINANCIERS DES COMPTES D'AFFECTATION DE RÉSULTAT

Il est proposé au vote l'approbation du rapport financier et des comptes d'affectation de résultat.

- Vote relatif à l'approbation du rapport financier et des comptes 2023/2024 :

Pour : 480 (98,36%) - Contre : 8 (1,64%). Non exprimés : 20.

- Vote relatif à l'affectation du résultat - Fonds associatifs :

Pour : 480 (98,36%) - Contre : 8 (1,64%). Non exprimés : 20.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024/2025

Jonathan BLONDY présente le budget prévisionnel 2024/2025 avec des montants actualisés au plus bas au niveau des recettes. Au niveau des dépenses, les frais ont été arrondis. Il explique le calcul sur la majorité des lignes de trésorerie en charges ainsi qu'en produit indiquant donc un parti pris visant à être prudents. Le budget présenté est de l'ordre de 507 700€.

Un gros travail a été réalisé durant l'été 2024 afin que les dettes clubs soient réglées. L'objectif majeur de la saison serait d'atteindre un résultat positif permettant de proposer la baisse de certains frais pour les clubs.

Vote relatif à l'approbation du budget prévisionnel 2024/2025

Pour : 474 (98,34 %) - Contre : 8 (1,66 %). Non exprimés : 26.

CHOIX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2025/2030

Un changement de commissaire aux comptes a été souhaité par la nouvelle équipe en place, pour deux raisons, relationnelles et financières.

En effet, au cours de son mandat, le groupe KPMG a fermé sa succursale de Périgueux et les dossiers de Dordogne ont été transmis à l'agence de Bordeaux. La relation de proximité est donc fortement impactée et le travail demandé aux salariés est en hausse constante. Dans le même temps, les honoraires de la société ont bondi de 63 % entre 2018 et 2024, avec des chiffres passant de 3 480 € à 5 680 €.

Dans une démarche d'échange, la consultation a été ouverte à trois offres. Suite à leur réception, celles-ci ont été étudiées par la commission des finances et un choix a été proposé au CODIR qui l'a acté lors de sa réunion du 28 octobre dernier.

Proposition retenue : Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes - In extenso Dordogne pour un coût annuel de 3 000€ TTC.

Les propositions non retenues proposaient des montants entre 4 et 5 000€.

Vote relatif au choix du commissaire enquêteur pour le mandat 2025/2030 :

Pour : 472 (97,93%) - Contre : 10 (2,07%). Non exprimés : 26.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



MODIFICATION RÈGLEMENTS PARTICULIERS DU DISTRICT

Deux modifications de textes sont proposées au vote des clubs.

Mesure n°1 : Suppression de l'obligation d'avoir un délégué bénévole en D4 et en U13.

La mesure vise à un allègement des contraintes pour nos clubs en termes de bénévoles disponibles. De plus, la suppression de l'obligation entraîne de facto la suppression de l'amende financière allégeant également les finances des clubs. Si les clubs le peuvent, ils continueront à proposer un délégué bénévole mais ce n'est plus obligatoire. L'application de la mesure peut être immédiate.

Le texte proposé est lu par Jonathan BLONDY, un échange se crée sur les raisons de cette proposition.

Vote relatif à la suppression de l'obligation d'un délégué bénévole en D4 et U13

Pour : 458 (95,42 %) - Contre : 22 (4,58 %). Non exprimés : 28.

Mesure n°2 : Possibilité en D4 et U17 d'avoir un arbitre assistant joueur.

Ce texte permettrait aux clubs qu'un joueur fasse assistant durant une mi-temps et qu'il prenne part au jeu lors de la seconde mi-temps et vice versa. Cela serait applicable en U17 et en D4. La mesure est pour l'heure inapplicable en U15 en raison des textes fédéraux.

La démarche vise ici aussi à faciliter la gestion des clubs et à amener une démarche pédagogique.

Le texte ne serait applicable qu'à l'orée de la saison 2025/2026, ce vote validant le principe qui devra déboucher sur la rédaction du texte relatif à son application.

Vote relatif à l'accord de principe d'un arbitre assistant joueur en D4 et U17

Pour : 472 (96,33 %) - Contre : 18 (3,67 %). Non exprimés : 18.

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU DISTRICT

Le Règlement Intérieur du District a été revu sur des notions purement de sémantique avec notamment l'intégration des pôles de compétences. Pas de modification structurelle dans ce règlement.

Vote relatif à l'approbation du projet de Règlement Intérieur 2024/2025

Pour : 462 (98,30 %) - Contre : 8 (1,30 %). Non exprimés : 38.

MODIFICATION COMITE DE DIRECTION

L'équipe a été élue en juin dernier avec 26 membres. Caroline LAUSEILLE a souhaité démissionner récemment de ses fonctions pour des raisons de santé, en souhaitant toutefois rester membre de certaines commissions. Jonathan BLONDY explique les possibilités offertes à savoir la politique de la chaise vide jusqu'à l'AG de fin de saison ou l'arrivée d'une nouvelle personne dans l'équipe afin d'apporter une présence et une dynamique supplémentaire.

Il précise avoir donc sollicité Pauline GOUBIE afin qu'elle s'investisse au sein du Comité Directeur. Jonathan BLONDY présente son parcours (joueuse, dirigeante et ex salariée du football au sein du BERGERAC PERIGORD FC) et la bénévole qu'elle pourrait être au service de l'instance (entre autres sur du pilotage de divers projets).

Vote relatif à l'intégration de Pauline GOUBIE au sein du Comité Directeur

Pour : 480 (98,36%) - Contre : 8 (1,64%). Non exprimés : 20.

PAROLE INVITÉ - FERNAND VENTURA (CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE PÉRIGORD)

Fernand VENTURA rappelle que le Crédit Agricole est un partenaire historique du sport amateur sur l'ensemble des territoires et notamment en Dordogne. De ce fait, le partenariat apparaît comme une



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



évidence. Il rappelle également aux clubs présents qu'il est possible de financer des projets au sein de leurs associations par le mécénat ou l'opération coup de pouce.

PAROLE AUX CLUBS - QUESTIONS

Jonathan BLONDY ouvre la discussion avec les clubs présents.

- L'AS PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON évoque le fait qu'un micro serait utile en pareille manifestation. Le système de sonorisation doit en effet être réparé prochainement.

- L'US TOCANE SAINT APRE demande la procédure à suivre en cas d'exclusion et en l'absence de délégué. Il est rappelé que les exclus doivent être raccompagnés par un dirigeant de leur équipe et même en cas de présence d'un délégué, officiel ou non.

- Le FC THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE demande si l'arbitre assistant joueur peut être envisagé en D3. Jonathan BLONDY lui répond qu'une phase de test doit d'abord se faire sur la D4 et les U17 mais qu'il n'est pas exclu que cela se développe. Il rappelle également qu'un joueur suspendu pour moins de 4 matchs peut être assistant pour son équipe.

- Le FC LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC propose qu'une formation soit dispensée pour ces assistants joueurs.

- L'US BACHELLERIE demande si Pauline GOUBIE va être affectée sur le football féminin. Il est répondu qu'elle pourra apporter son expertise sur la pratique mais ce ne sera pas son cœur de mission principale.

SUJET LFNA

Jonathan BLONDY revient sur l'élection régionale qui se tiendra samedi 09 novembre. Il est offert aux clubs la possibilité de se déplacer ou de voter à distance pour ce scrutin essentiel.

Le début de la séance est fixé à 14h00 avec un émargement prévu durant 1h30 à partir de 12h15.

Les clubs recevront un lien de connexion à distance, pour laquelle les codes de connexion seront automatiquement désactivés dès l'émargement physique (pour ceux qui feront le choix de se déplacer à Bordeaux). Un lien de connexion à la visio sera également envoyé à chaque Président.

Il y aura samedi onze votes proposés à l'ordre du jour, le dernier étant celui du choix du nouveau Président de la LFNA. Deux minutes seront laissées pour chaque vote, afin de permettre à tout le monde de voter à distance malgré des connexions parfois en décalé ou un peu ralenties.

Le District Dordogne-Périgord a décidé de proposer une astreinte à la Maison du Football de Marsac sur l'Isle samedi, permettant d'accueillir les clubs et de diffuser l'Assemblée Générale sur grand écran. Les clubs qui souhaitent y assister sont invités à apporter leur tablette ou un PC portable pour pouvoir voter.

Il est rappelé que le Comité Directeur et son Président ne souhaitent pas prendre position dans ce scrutin. La seule consigne donnée aux clubs est de voter, au nom du principe démocratique, qu'ils votent pour qui ils veulent, mais il est essentiel de voter.

Jonathan BLONDY clôture la réunion en remerciant les présents après moins d'une heure et demie de réunion.

Le Président,

Jonathan BLONDY

Le Secrétaire Général,

Benjamin HAUTIER